

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de SAINT JAMES (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint James en date du 11 mars 2024 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AD n°237, 406 et 407 d'une superficie totale de 683 m ² sises rue Foch sur le territoire communal.
POS/PLU :	PLUi du Canton de Saint-James (approuvé le 17/03/2014) : zone Ua (secteur urbanisé en agglomération).
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune de Saint James, des parcelles lui appartenant portant la « Salle Foch ». Le projet de la collectivité à terme est la réalisation d'une halle couverte multi-activités pour le marché hebdomadaire et un tiers-lieu associatif. Cette acquisition intervient dans la perspective des travaux de déconstruction du site qui seront réalisés par l'EPF de Normandie, dans le cadre de la convention Région Normandie / E.P.F. de Normandie 2022/2026.
COMITE D'ENGAGEMENT :	18 mars 2024 – Avis favorable (à acquérir au plus près de l'intervention travaux).
PROPRIÉTAIRES :	Droit commun (propriétaire : commune de Saint James).
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 06/02/2024, 07/02/2024 et 27/02/2024 - Acquisition à l'euro symbolique
IMPUTATION :	OPE2024031 – 50 - SAINT-JAMES "RUE FOCH / SALLE FOCH" Enveloppe projet : 4 250 € HT

P/O Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 29-03-2024

- 3 AVR. 2024

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



Philippe LERAÎTRE



Jean Baptiste Bisson

✓ Certified by // yousign